

2014/6160 - Approbation du Plan de gestion du site historique de Lyon inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 23/12/2013, p. 2727)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. LE MAIRE : M. Havard a retiré son temps de parole donc peut-être pouvez-vous limiter, Monsieur Képénékian ?

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Bien volontiers. Je ferai donc très court, c'est juste pour vous présenter ce document qui est à disposition sur une plateforme web accessible à tous, ainsi que déposé et consultable à la Direction des Assemblées et dans chaque mairie d'arrondissement.

Le but de ce document, qui est un tournant dans la gestion du site du patrimoine voulu par l'UNESCO, vise à organiser entre les différents acteurs que sont la Ville, l'Etat, le Grand Lyon et bien entendu les experts et le monde associatif, une véritable dynamique autour de ce site, autour du patrimoine matériel et immatériel. La gestion du patrimoine doit être véritablement une manière de s'approprier la ville, par son histoire et par son devenir, car évidemment le patrimoine n'est pas figé.

Voilà ce que je dirai.

Je souhaiterais juste, Monsieur le Maire, rajouter que la Ville a réintégré le Conseil d'Administration de l'organisation des villes du patrimoine mondial, qui est une belle reconnaissance pour le travail mené par notre ville pour la gestion de ce site.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)